
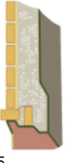


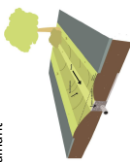


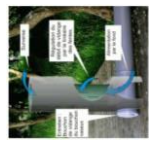




principe	avantages	inconvénients	dimensionnement	coûts	entretien
<p>Le revêtement non étanche peut être installé sur les surfaces telles que les parkings, voies d'accès, terrasses</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facile à mettre en œuvre</li> <li>- Bonne intégration paysagère</li> <li>- Structures poreuses diminuant le ruissellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptés aux faibles pluies</li> <li>- Risque de colmatage en fonction du matériau utilisé</li> </ul>	<p>Des tests de perméabilité sont à effectuer sur le terrain afin de définir les capacités d'infiltration du sol</p> 	<p>Variables en fonction du matériau utilisé Exemple : les pavés drainants sont 15% plus chers que les pavés classiques</p>	<p>Entretien régulier pour retirer les végétaux (feuilles, branches...)</p>
<p>Elles permettent l'évacuation de l'eau pluviale à débit régulé après stockage dans un massif poreux Une combinaison de l'infiltration et du drainage est aussi possible, dans ce cas la tranchée permettra de drainer vers l'extérior l'excédent d'eau non infiltrée.</p> 	<p>Tranchées drainantes ou infiltrantes : - Peu onéreuses et faciles à réaliser - Bonne intégration le long des accès ou des bâtiments - Pas de risque de chute ou de noyade car contrairement aux fossés ou noues elles sont comblées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de colmatage</li> <li>- Risque de contamination des eaux pluviales en cas de pollution des eaux.</li> <li>- Prévoir un prétraitement de l'eau en amont : grille, ouvrage de décantation</li> </ul>	<p>Peu onéreux</p> 	<p>Le coût dépend de la mise en place ou non d'un massif drainant</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retirer les débris ou les végétaux présents lorsque les galets sont apparents</li> <li>- Tondre la pelouse en cas de tranchées engazonnées</li> <li>- Changement du massif drainant ou infiltrant en cas de premiers signes de colmatage</li> </ul>
<p>Les noues sont des fosses végétalisées, larges et à faible pente permettant l'infiltration de l'eau pluviale dans le sol. Collecte gravitaire des eaux par des conduites ou par ruissellement. Les faibles pentes et la présence de végétation permettent un ralentissement de l'écoulement de l'eau</p> 	<p>Facile d'entretien Peu onéreux et facile à réaliser Dépollution de l'eau en raison de la végétation Habitat favorable à la biodiversité Bonne intégration paysagère</p>	<p>Forte emprise foncière car elles s'étalent sur de grandes surfaces Risque de débordement Risque de colmatage du drain enterré.</p>	<p>Conception qui s'adapte aux terrains La pente longitudinale ne doit idéalement pas excéder 0,3% Un ouvrage de régulation de débit peut être installé à l'aval de la noue Possibilité d'installer un drain pour évacuer l'excédent d'eau, Dimensionnement généralement observé : Profondeur : de 15 à 50cm Largeur : de 0,5 à 3m</p>	<p>Le coût dépend de la mise en place ou non d'un massif drainant</p>	<p>Entretien simple Tondeuse si les pentes sont faibles ou fauchage périodique au rototril Retirer régulièrement les feuilles et débris Vigilance quant au massif drainant pour éviter le risque de colmatage</p>
<p>Dispositif de stockage temporaire des eaux pluviales Elles retiennent de petites quantités d'eau et permettent de limiter les débits à la sortie. 2 types : - Toiture végétalisée - Toiture à espace vide ou comblée de graviers</p> 	<p>- Pas d'emprise foncière supplémentaire - Pour la toiture végétalisée : protection thermique supplémentaire - Habitat faunistique et floristique diversifié - Effet notable sur la réduction des débits de pointe au niveau des exutoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étanchéité doit être irréprochable</li> <li>- Entretien régulier et sérieux</li> <li>- La réflexion peut être très onéreuse</li> <li>- Volume de stockage limité</li> </ul>	<p>La conception est la suivante : -pare-vapeur et isolant thermique -2 couches de revêtement d'étanchéité -Couche de drainage -Géotextile pour laisser l'eau percoler et retenir les particules fines. -Un substrat -Dispositif de vidange muni de grilles -Un trop-plein de sécurité</p>	<p>Variables en fonction des matériaux utilisés Le prix augmente singulièrement en cas de défaut sur la couche d'étanchéité.</p>	<p>Il se résume en la bonne évacuation de l'eau par les dispositifs de vidange ou de trop-pleins Retirer les feuilles, branches, mousses Contrôle de l'étanchéité.</p>
<p>Positionnés à l'aval des ouvrages présentés en amont : noues, fossés... Ils sont de 3 types : -Dispositif à ajutage : plaques percées : le diamètre de l'orifice définit le débit maximal de sortie de l'ouvrage -Dispositif à vortex/guillemine : pour des ouvrages importants comme un bassin de rétention -Dispositif à fente : ouvrages mixte : la régulation se fait par des fentes</p> 	<p>- Ils nécessitent peu de place - Bonne intégration paysagère - Mise en place simple</p>	<p>Très sensibles au colmatage</p>	<p>Cela dépend du choix du dispositif</p>	<p>Variables</p>	<p>Entretien régulier pour éviter le colmatage</p>
<p>Ils recueillent les eaux provenant de surfaces imperméabilisées : toitures, terrasses, piscine... afin de permettre leur infiltration dans le sol</p> 	<p>- Ils nécessitent peu de place - Bonne intégration paysagère - Mise en place simple</p>	<p>Adaptés aux fortes pluies Leur profondeur et volume doit être en rapport avec les prescriptions de l'étude hydrogéologique. Ils peuvent être très profond</p>	<p>Les eaux pluviales convergent vers les puits à l'aide de canalisations ou par ruissellement direct. Les eaux passent au travers d'une grille vers une chambre de décantation. Le massif drainant installé au fond du puits permet la filtration des polluants (les eaux s'infiltrent par percolation). Le trop-plein évacue les eaux vers un autre dispositif.</p>	<p>Dimensionnement qui varie en fonction de la qualité du sol qui a donc des conséquences sur le coût de l'ouvrage</p> 	<p>Nettoyage de la grille pour enlever les végétaux et autres déchets Nettoyage de la chambre de décantation 1 à 2 fois par an. Contrôle du massif filtrant</p>

# LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Cadre réservé à l'administration

Demandeur : .....

DOSSIER N° .....

Avec le développement urbain, les eaux pluviales deviennent un élément majeur à maîtriser sur le territoire de la Commune. Il ne s'agit pas de considérer la gestion des eaux pluviales comme une contrainte mais comme une opportunité de mettre en valeur certains espaces. Il n'existe pas de technique unique pour gérer les eaux pluviales : cette gestion impose de s'adapter à chaque projet. L'objet de ce guide pratique est de présenter différentes techniques qui se veulent non exhaustives.



La collecte des eaux pluviales est organisée de telle manière que les rejets sont canalisés dans les milieux naturels. En cas d'afflux importants (fortes pluies, orages...) cela génère des inondations et des remontées sous les habitations, d'où l'importance de compenser les sur-débits.

## Les principes

Pour intégrer au mieux la gestion des eaux pluviales, il convient de respecter 4 principes :

- Limiter l'imperméabilisation
- Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols
- Réguler les flux collectés
- Ralentir les eaux de ruissellement : noues, fossés, réduction des pentes, obstacles à l'écoulement...

## à joindre aux demandes d'urbanisme

Votre projet doit prendre en compte la gestion des eaux pluviales conformément au schéma directeur adopté par la Commune en Janvier 2019 et les documents adoptés en conseil municipal du 15 décembre 2021 n°20211207 et 20211208.

Votre déclaration sera étudiée lors de l'instruction de la demande d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable).

## La gestion quantitative des eaux pluviales

Les eaux pluviales peuvent être :

- Évacuées dans le réseau public collectant ces eaux lorsqu'il existe et après accord de la Commune
- Rejetées dans un fossé lorsqu'il existe après accord du ou des propriétaires du fossé
- Rejetées dans les eaux superficielles ou infiltrées, dans le respect des procédures d'Autorisation et de Déclaration prévues par la Loi sur l'Eau)

En cas de rejet par infiltration, le propriétaire devra fournir toutes les justifications techniques permettant de juger de la faisabilité du dispositif proposé

# Demande d'autorisation de rejet d'un système de gestion des eaux pluviales à transmettre à la mairie après signature de la ou des personnes physique ou morale autorisant le rejet

Cadre réservé à la commune  
DOSSIER N°.....  
Reçu le .....

### A – Demandeur (signature en bas de page)

Nom et Prénom (ou dénomination) : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_  
Adresse du lieu de réalisation (si différente) : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Références cadastrales : section \_\_\_\_\_ Numéro de(s) parcelle(s) : \_\_\_\_\_  
 permis d'aménager  permis de construire  demande préalable N° référence de la demande : \_\_\_\_\_

### B – Dispositif(s) de gestion des eaux pluviales prévu(s)

Rétention avec rejet  Infiltration avec rejet  Infiltration sans rejet

### C – Milieu du rejet – demande à adresser en Mairie

Fossé communal  Fossé mitoyen  
 Fossé intercommunal  Ruisseau/Rivière  
 Fossé bordant une voie départementale  Réseau d'eaux pluviales

### D – Autorisation de rejet (à remplir si fossé mitoyen)

Je soussigné, Nom, Prénom (ou dénomination): \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Reconnais avoir été informé par \_\_\_\_\_ du rejet des eaux pluviales issues de son dispositif de gestion des eaux pluviales dans le milieu ci-avant décrit dont la gestion nous incombe dans les conditions suivantes :  
 Respect des prescriptions et informations présentées dans la demande d'installation d'ouvrage de gestion des eaux pluviales  
 Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_  
Signature de la personne portant autorisation

### E – Caractéristique du projet et dispositif de gestion des eaux pluviales

Surface de la parcelle (A) : \_\_\_\_\_ ha  
Surface toitures (S1) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Surface imperméabilisée des voies, trottoirs, terrasse, allées, piscine... (S2) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Surface totale imperméabilisée S = S1 + S2 = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

<input type="checkbox"/> surface inférieure à 3 000 m <sup>2</sup> Volume de rétention : <b>1,5 x S /100</b> Volume = _____ m <sup>3</sup> Débit de fuite autorisé : 3l/s	<input type="checkbox"/> surface entre 3 000 m <sup>2</sup> et 1 ha Volume de rétention : <b>2 x S /100</b> Volume = _____ m <sup>3</sup> Débit de fuite autorisé : 10l/s	<input type="checkbox"/> surface supérieure à 1 ha Volume de rétention : <b>cf étude</b> Volume = _____ m <sup>3</sup> Débit de fuite autorisé : 3l/s (cf étude)
--	--	---

### F – Engagements du demandeur

Le demandeur certifie que les pièces et renseignements transmis dans le présent dossier sont exacts et s'engage à :

- informer la commune de toute modification du projet ou des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord de la commune et conformément au projet validé,
- informer la commune avant le début des travaux d'assainissement des eaux pluviales,
- contacter la commune pour le contrôle des dispositifs avant de reboucher les tranchées sans accord préalable,
- laisser le libre accès au technicien de la commune en charge du contrôle des dispositifs,
- fournir les plans de récolement des réseaux et des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- à assurer le bon entretien de ces dispositifs.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

## G – Pièces à fournir à la demande

- Liste des pièces à fournir
- 1 - Gestion des eaux pluviales **par rétention puis rejet au fossé ou au réseau pluvial communal**
    - Le plan de masse côté des réseaux d'eaux pluviales jusqu'au raccordement à l'exutoire (côtes du terrain naturel, cotes des fils d'eau, des canalisations et ouvrages, diamètres des canalisations, nature des matériaux, ...)
    - Les plans cotés en coupe des ouvrages de rétention et de régulation des eaux pluviales
    - La note de calcul ayant permis le dimensionnement des ouvrages de rétention et de régulation
  - 2 - Gestion des eaux pluviales **par infiltration**
    - L'ensemble des pièces citées à l'alinéa 1
    - L'étude hydrogéologique (avec détermination du coefficient de perméabilité, hauteur maximale de la nappe, profondeur des ouvrages, ...) réalisée par un bureau d'études spécialisé ayant permis le dimensionnement du ou des ouvrages d'infiltration
  - 3 - Dans le cas d'un projet soumis à déclaration ou autorisation soumis à la **Loi sur l'Eau**
    - L'ensemble des pièces citées à l'alinéa 1
    - L'étude hydrogéologique citée à l'alinéa 2 en cas d'infiltration
    - Un exemplaire du dossier de déclaration ou d'autorisation
    - La copie de l'arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (accord DDT 82)

Cadre réservé à la commune

Avis de conformité du dossier  
 Favorable  
 Favorable sous réserve  
 Défavorable

Fait à Orgueil,  
le \_\_\_\_\_  
signature

Commentaires

### H -Avis de conformité des installations

Contrôle réalisé le : \_\_\_\_\_ Nom/prénom du contrôleur assermenté : \_\_\_\_\_

Avis sur la collecte des surfaces imperméabilisées (les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sont-elles bien toutes collectées ?)

Avis sur le réseau de collecte des eaux pluviales (les eaux collectées sont-elles bien correctement dirigées vers les dispositifs de rétention/régulation ?)

Avis sur les caractéristiques des ouvrages de rétention (les dispositifs et leurs volumes utiles sont-ils bien conformes ?)

Avis sur les dispositifs d'ajutage (les caractéristiques/sections sont-elles conformes ?)

Avis sur les réseaux aval aux dispositifs et sur les exutoires au milieu naturel : respect des fils d'eau...

Avis de conformité de l'installation  
 Favorable  
 Favorable sous réserve  
 Défavorable

Commentaires

Fait à Orgueil, le \_\_\_\_\_  
signature